

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNSENTU DI A CUNVENZIONE 2024-2027 TRÀ A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA, FRANCE TÉLÉVISIONS E U
STATU - PRUGRAMMU 4423 CULTURA INVESTIMENTU**

**APPROBATION DE LA CONVENTION 2024-2027 ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE, LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE
PROGRAMMES FRANCE TÉLÉVISIONS ET L'ÉTAT
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE VIA
STELLA - INDIVIDUALISATION DE CRÉDITS
DU PROGRAMME 4423 CULTURE INVESTISSEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation du projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

La convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 reprend les axes de la précédente convention 2020-2023 et s'appuie sur les mêmes bases juridiques :

- ✓ La décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;
- ✓ La loi n°2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision ;
- ✓ Les prérogatives étendues de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'audiovisuel, qui lui sont notamment conférées par l'article L. 4424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Cet article stipule notamment que la Collectivité de Corse, après consultation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, peut conclure avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse.

1- HISTORIQUE DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Première chaîne régionale de plein exercice en France, Via Stella diffusait 5 heures de programmes journaliers en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. La chaîne couvre le territoire insulaire via la TNT, mais est également accessible sur le plan national via sa diffusion sur le satellite, l'ADSL et le câble. Par ailleurs, elle est également accessible à l'international par le biais d'internet.

La chaîne Via Stella est soutenue par la Collectivité de Corse depuis sa création dans le cadre de conventions tripartites entre l'État, France Télévisions et la Collectivité de Corse.

Période de conventionnement	Soutien investissement technique	Soutien investissement éditorial et programmes
Convention + Avenant n° 1 2006-2010	2 100 000 €	2 000 000 €
Avenant n° 2 2010-2013		2 150 000 €
Convention + Avenant n° 1 2014-2017		2 850 000 €
Convention 2019		725 000 €
Convention 2020-2023		3 200 000 €
TOTAUX	2 100 000 €	10 925 000 €

2- LES DONNÉES CLÉS DE LA CHAÎNE VIA STELLA

2.1 Budget annuel de la chaîne

Le total des charges d'exploitation en 2023 est de 33 546 000 €. La part des charges de personnels représente 58 % des charges. La part des coproductions, préachats, achats de droits représente 12 % des charges. Le résultat d'exploitation est à l'équilibre. La majeure partie des recettes provient des ressources publiques (98 %). La subvention de la Collectivité de Corse représente environ 2 % des recettes.

Compte d'exploitation pour 2023 France3 Corse Via Stella

En K€	Budget 2023	Réalisé 2023
Ressources publiques	-31 628	-32 880
Recettes de publicité et de parrainage	-212	-180
Recettes affectées	-24	-13
Autres recettes	-72	-109
Subvention CTC	-720	-364
Total des recettes (net de prelevements)	-32 655	-33 546
Charges de personnel	19 143	19 464
<i>Coproductions/préachats</i>	3 349	3 628
<i>Achats de droits</i>	447	456
Achats de programmes de coproductions	4 059	4 085
Achats externes (hors achats de programmes et de coprd)	4 679	4 290
Amortissements hors programmes	1 092	1 083
Refacturations (niveau 2 et 3)	3 825	4 077
<i>Equation de stock de programmes</i>	-142	547
Total des charges d'exploitation	32 655	33 546

Remarque :

**Les ressources publiques figurent dans le tableau à titre indicatif et théorique : depuis 2010, elles ne sont plus affectées aux différents services (antennes) de FTV mais allouées à l'entreprise France Télévisions.

2.2 La présence de la chaîne sur le numérique

Le numérique est actuellement l'un des principaux axes de développement de la chaîne. Le site internet de France 3 Corse Via Stella a vu sa fréquentation augmenter pour atteindre les 22 millions de visiteurs en 2022. Sur le site internet, la rédaction publie en moyenne 6 à 7 articles par jour, l'antenne 3 à 4 articles par semaines et le service communication 2 articles par semaine. Ces articles comportent des contenus enrichis originaux (interviews, vidéos...) et chaque article a un relais sur Facebook, X (ex. twitter) ou Instagram.

Sur les réseaux sociaux, les publications se présentent sous 3 formes : l'accompagnement des programmes linéaires, l'accompagnement d'évènements et les modules conçus spécifiquement pour le numérique. Les replays de programmes constituent également une part importante de la stratégie numérique.

2.3 L'audience de la chaîne

Le bilan des données d'audience fourni par la chaîne s'avère positif. Avec 8 % de part d'audience, la chaîne touche un auditoire global d'environ 234 000 téléspectateurs soit 77 % de la population corse, dont 66 000 téléspectateurs quotidiens (chiffres septembre 2023-juin 2024). Le bilan fait apparaître un classement de Via Stella au 3^{ème} rang des chaînes les plus regardées en Corse (devant France 3 et derrière TF1 et France 2), et au 4^{ème} rang pour les 15-49 ans et

les actifs. Elle est au 1^{er} rang des chaînes de Corse sur la durée du *Corsica Sera*.

3- ÉVALUATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION 2020-2023

Via Stella a été intégrée au cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions par décret n° 2011-1725 du 1^{er} décembre 2011 avec les objectifs suivants :

«4o bis Via Stella : chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser, par voie hertzienne terrestre en Corse ainsi que par des réseaux de communications électroniques n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée. Dans le respect de son indépendance éditoriale, ce service peut être financé par la collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de conventions signées avec l'État ».

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2023, dont les principales dispositions sont reprises dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027, a assigné des objectifs complémentaires à la chaîne, dans le respect du cahier des charges de la société France Télévisions tel que fixé par le décret n° 2009-796 du 23 juin 2009, auxquels est affectée prioritairement la subvention et qui se déclinent comme suit :

- ✓ *développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;*
- ✓ *renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;*
- ✓ *poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux ;*
- ✓ *poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;*
- ✓ *poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;*
- ✓ *poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen.*
- ✓ *créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée ».*

Ces objectifs ont été quantifiés dans le cadre de la définition du coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention tel que prévu par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG). Un tableau d'affectation de la subvention a été ainsi déterminé et intégré à la convention dans son annexe 3

de la manière suivante :

	2020-2023		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	16 000 000 €	1 184 000 €	37%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	5 200 000 €	1 488 000 €	47%
Valorisation de la vie citoyenne en Corse	544 000 €	256 000 €	8%
Développement des partenariats méditerranéens	240 000 €	272 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	21 984 000 €	3 200 000 €	100%

L'évaluation du respect de ces engagements de la chaîne porte sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

3.1 Compte rendu de l'objectif n° 1 : le développement de la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés, et de l'objectif n° 2 : Le renforcement de la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse

Ces objectifs généraux ne sont pas chiffrés financièrement dans la convention.

3.1-1 Volume global de diffusion

Le volume de diffusion en nombre d'heures en 2023 s'élève à 9 261 heures, dont 43 % sont des programmes frais (la convention prévoit un volume d'heure minimum de 8 000 heures annuelles). Ce volume de diffusion n'a cessé d'augmenter depuis 2007, permettant à Via Stella de passer de 5 heures de diffusion journalière à sa création contre 24 heures aujourd'hui. Les programmes (qu'ils soient en fabrication interne ou en ayant recours à des sociétés de production externes) ont fortement augmenté depuis la création de la chaîne passant de 1 065 heures en 2007 à 8 086 heures en 2023.

Les programmes en totalité représentent 87 % du volume total de diffusion de la chaîne en 2023. 26 % des programmes sont consacrés aux documentaires, 11 % sont consacrés à la fiction, 31 % aux magazines.

3.1-2 La diversité de la diffusion

L'information

En 2023, le volume d'heures de diffusion d'information représente 11 % du volume total de diffusion contre 37 % en 2007. Cela comprend les éditions régionales, les magazines d'information, la météo régionale et les opérations exceptionnelles couvertes durant l'année. L'offre d'information s'est stabilisée en 2023 avec une nouveauté : les créations ICI 12/13 et ICI 19/20, éditions remodelées et augmentées qui ont offert à la chaîne deux tranches d'information sans coupure.

L'offre d'information au quotidien se décline en 4 rendez-vous : le 07h-08h15 France 3 Via Stella / France Bleu Frequenza Mora ; le *Corsica Prima* à 12h15 pour 17 minutes d'information bilingue ; le *Corsica Sera*, édition phare de 19h en 45 minutes qui a fêté ses 40 ans en 2022 ; et *U Nutiziale*, l'édition de 19h50 en

langue corse.

Divers magazines d'information long format (*Cuntrastu*, *Sucetà*, *Ghjustizia...*) viennent compléter cette offre, de même que les prises d'antenne exceptionnelles qui permettent d'accompagner les temps forts de la vie en Corse.

Le sport

Outre l'actualité sportive couverte dans les JT, le sport est présent à l'antenne notamment avec le talk-show *Foot è basta*. Le volume de diffusion du sport à l'antenne représente 1% du volume total de diffusion.

Les programmes

Les programmes représentent la majorité du volume de diffusion. Il est à noter que la grille de programmes a été renouvelée en 2023 à hauteur de 80 %. L'offre se décline comme suit :

- ✓ Des programmes de culture et société (*Oghje*, *Ind'è voi*, *Libraria*, *Mémoire courte...*)
- ✓ Des magazines de patrimoine et savoir-faire de l'île (*L'œil de Desjo*, *Collection Trésors du patrimoine de Corse...*)
- ✓ Des documentaires, unitaires ou en collections, réalisés en externe ou en interne (collection *Ghjenti*).
- ✓ Du divertissement et de la musique (*Aldimusica*, *Ascolta*, le jeu *A Castagna...*)
- ✓ Des spectacles (les captations de spectacles vivants dans *Arte Vivu*, des captations d'opéra...)
- ✓ Des programmes pour la jeunesse (*A Sfida*, *Echec et Mat*, des dessins animés doublés en langue corse...)
- ✓ Du cinéma avec notamment la case du jeudi à 20h45, mais aussi le magazine *Sinema Paradisu*, les séries *Paese* et *Paoliwood...*

Conclusions du rapport concernant les objectifs n° 1 et n° 2

Le minimum de 8 000 heures de diffusion annuelles est atteint et dépassé par la chaîne. La grille de programmes de la chaîne présente une diversité des genres : information, cinéma, fiction, documentaire, magazines, sport, jeunesse, divertissement et musique, spectacle...

3.2 Compte rendu de l'objectif n° 3 : Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux.

En vue de la réalisation de cet objectif, 38 % de la subvention sont affectés au développement de la filière audiovisuelle corse, soit un montant pour l'exercice 2023 de 304 000 € pour une estimation du coût complémentaire pour la chaîne d'un montant de 4 000 000 €.

Cet objectif est un point majeur du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne.

Cet objectif a contribué à professionnaliser la filière audiovisuelle insulaire, et à faire de la Corse un territoire de création audiovisuelle. Il est à noter que le soutien en numéraire et en industrie de la chaîne dans le financement des films de producteurs insulaires représente pour eux un effet de levier leur permettant d'être éligibles au financement du Centre National du Cinéma et de l'Image animée(CNC).

La filière de production en Corse se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont environ 15 % disposent d'un compte de soutien automatique au CNC.

En 2023, le montant total des engagements de la chaîne avec des producteurs indépendants s'élève à 5 103 785 €, les engagements contractualisés avec des sociétés de productions insulaires s'élèvent à 4 186 181 € (3 778 796 € en 2022), ce qui porte la contribution de la chaîne à la filière insulaire à 82 % du total de ses engagements avec la production externe.

Il est à noter que le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue entre la Collectivité de Corse et le CNC. Dans ce cadre, le CNC accompagne la Collectivité de Corse dans son soutien aux chaînes de télévision locales.

À ce titre, la recette estimée pour la Collectivité de Corse est de 90 000 € par an, correspondant à l'abondement du CNC.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 3

La chaîne a respecté cet objectif prévu par la convention, passant d'un montant d'engagements avec des sociétés de production corses de 1 300 000 € en 2007 à 4 186 181 € en 2023.

3.3 Compte rendu de l'objectif n° 4 : Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse.

En vue de la réalisation de cet objectif, 47 % de la subvention sont affectés au développement et valorisation de la langue corse, soit un montant pour l'exercice 2023 de 376 000 € pour une estimation du coût complémentaire pour la chaîne d'un montant de 1 300 000 €.

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne, la coproduction d'œuvres en langue corse et enfin la formation des personnels de la chaîne Via Stella à l'usage de la langue corse.

La chaîne a transmis un détail financier de cet objectif en 2023 :

Aldimusicca	201 633,00 €
Libreria	12 000,00 €
Paese	134 535,00 €
Arte vivu	48 002,00 €
Cabaret solidaire	46 568,00 €
Corsica era	236 752,00 €
Memoria	32 400,00 €
A Castagna	260 000,00 €
totem	88 429,00 €
Ochjata	171 249,00 €
Tra mare e paese	146 574,00 €
paddington	17 000,00 €
le cristal magique	32 313,00 €
a sfida	125 000,00 €
a truva ci	75 425,00 €
talenti	75 425,00 €
i balconi (ghjente)	129 716,00 €
dite e a vostra	25 500,00 €
vœux	4 000,00 €
sœurs d'armes	109 517,00 €
radio filmée (RCFM)	164 000,00 €
	2 136 038,00 €

3.3-1 Volume de diffusion en langue corse

Concernant l'offre en langue corse, la convention prévoit un minimum de 1 200 heures annuelles de diffusion en langue corse. Le bilan est de 2 410 heures de diffusion en langue corse en 2023 sur un volume total de 9 261 heures soit 26 % de part langue corse (17 % en 2016).

Le sport en langue corse

Un des constats récurrents depuis de nombreuses années est la faiblesse de la part de langue corse dans les programmes dédiés au sport (0 % de langue corse dans la case sport).

L'information en langue corse

S'agissant de l'information, la part de langue corse représente 39 % du volume total des cases informations en 2023. Il est à noter que la part de langue corse dans la case information a nettement augmenté depuis 2020, passant de 146 heures en 2020 à 413 heures en 2023. Cette augmentation s'explique notamment par la diffusion d'*Ochjata*, magazine mensuel d'information long format en langue corse.

Les programmes en langue corse

La part langue corse représente 25 % du volume des programmes.

La langue corse se retrouve notamment dans la case jeu (85 % de la case), ainsi

que les magazines (37 %), les programmes jeunesse (34 %) et la fiction (25 %).

3.3-2 La formation des personnels en langue corse

Cet objectif est réalisé d'une part par le partenariat mis en place avec d'autres médias pour la création du D.U (diplôme universitaire) « Journalisme, médias et corsophonie », et d'autre part par la formation du personnel de la chaîne. Le bilan de la convention fait état de 13 alternants formés par la chaîne depuis les trois dernières années dont 8 sont aujourd'hui en CDI. En octobre 2022, les alternants de la 3^{ème} promotion du D.U ont obtenu leur diplôme. À ce jour, tous sont employés en CDD au sein de la rédaction en tant que journalistes bilingues.

En 2023, 5 membres du personnel de la chaîne ont bénéficié d'une formation dispensée par le GRETA.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 4

La chaîne a respecté cet objectif tant au niveau du volume horaire en progression que de son implication dans le D.U.

3.4 Compte rendu de l'objectif n° 5 : Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse.

(Par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse)

En vue de la réalisation de cet objectif, 6 % de la subvention sont affectés à la valorisation de la vie citoyenne en Corse, soit un montant pour l'exercice 2023 de 48 000 € pour une estimation du coût complémentaire pour la chaîne d'un montant de 136 000 €.

La chaîne Via Stella joue son rôle de service public en assurant une information de proximité réactive à travers l'actualité dans les JT, les bulletins météo et l'info service. Les publications sur le numérique et les réseaux sociaux rendent compte de la réactivité de la chaîne et de la proximité avec les téléspectateurs. L'information de proximité sur l'antenne linéaire est également visible à travers notamment : la page micro-régions intégrée au JT de midi, la quotidienne du soir *Ind'e Voi* qui met en avant un quartier, un village, le nouveau débat de société itinérant *A Truvà Ci*, ou encore les prises d'antenne exceptionnelles.

Plusieurs programmes participent également à la réalisation de cet objectif à travers la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse et les Corses.

Leurs lignes éditoriales sont construites autour de la mise à l'honneur du parcours de femmes et d'hommes corses ou originaires de Corse, ou de la Corse à travers ses villages (*Vocation, Andemu, L'appuntamentu...*).

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 5

La chaîne a fourni un détail financier de cet objectif à hauteur de 2 765 790 €. Le

détail des coûts des programmes se décline comme suit :

Oghje	1 145 728,00 €
Baz'art	256 065,00 €
Ind'e voi	921 943,00 €
Aldimusicca	201 633,00 €
Memoria	32 400,00 €
Aux frontieres	132 596,00 €
A truva ci	75 425,00 €
	2 765 790 €

3.5 Compte rendu de l'objectif n° 6 : Le développement des partenariats méditerranéens

En vue de la réalisation de cet objectif, 9 % de la subvention sont affectés au développement des partenariats méditerranéens, soit un montant pour l'exercice 2023 de 72 000 € pour une estimation du coût complémentaire pour la chaîne) d'un montant de 60 000 €.

La Méditerranée a toujours été naturellement présente dans toutes les grilles de programmes élaborées par Via Stella depuis sa création.

Cet objectif continue à se déployer avec des magazines récurrents comme *Democratia*, *Méditerranéo*, *Génération Méditerranée*, et des documentaires.

Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 6

Le bilan de cet objectif s'avère positif, la chaîne développant divers programmes et coproductions en lien avec la Méditerranée. La chaîne a fourni un détail des coûts des programmes sur le développement des partenariats méditerranéens en Corse à hauteur de 996 510 € qui se décline comme suit :

Développement des partenariats méditerranéens	
Magazine Mediterranéo	662 640,00 €
Enjeux Med	69 562,00 €
Génération MED (hebdo)	264 308,00 €
	996 510,00 €

3.6 Compte rendu de l'objectif n° 7 : Créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée »

Cet objectif spécifique n'est pas chiffré financièrement dans la convention.

La stratégie de Via Stella autour du numérique a amené la chaîne à reconsidérer cet objectif. Ce projet, au moment où il a été présenté, correspondait aux exigences de

la chaîne et à la stratégie numérique décidée par la présidence de France Télévisions. Cette stratégie ayant changé, Via Stella valorise aujourd'hui ses contenus sur ses propres plateformes numériques. L'objectif est de créer des contenus natifs et surtout de valoriser les nombreux produits Via Stella sur le numérique. Face à la mutation des usages de consommation des téléspectateurs, la chaîne s'attache également à la bonne remontée de ses replay. Par conséquent, la convention 2024-2027 a modifié cet objectif.

4- LA CONVENTION 2024-2027

4.1 - Les engagements de la chaîne

Dans le cadre de cette nouvelle convention 2024-2027, la chaîne s'engage sur les services et objectifs complémentaires à ceux assignés par l'État présents dans l'ancienne convention autour de sept axes qui sont définis comme suit :

- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;
- Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;
- Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du « stock », davantage que de la production de « flux » ;
- Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse et développer le doublage et le sous-titrage en langue corse de programmes ;
- Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;
- Poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ;
- Valoriser les contenus conformes à la ligne éditoriale de la chaîne et aux objectifs de la convention sur les différents supports numériques.

Ces axes sont détaillés dans l'annexe 1 de la convention.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'Image animée (CNC) pour la période 2023-2025.

Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la convention 2024-2027.

Ainsi la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Seules les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants seront prises en compte. Seront également prises en compte les œuvres de courte durée bénéficiant d'un apport horaire en numéraire de vingt-quatre mille euros (24 000 €).

4.2 - Les indicateurs de suivi

Les parties ont défini une liste d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs de la convention :

- Bilan détaillé de l'utilisation de la subvention sur l'exercice et de la collaboration avec les producteurs indépendants pour l'exercice clos ;
- Données d'audience et de satisfaction disponibles ;
- Compte d'exploitation analytique de France 3 Corse distinguant les recettes et les charges liées à France 3 Corse et à France 3 Corse Via Stella pour l'exercice clos ;
- Grilles de programmes ;
- Bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles ;
- Compte rendu détaillé sur la mise en œuvre des objectifs fixés ;
- Compte rendu de diffusion et de production annuel par genre détaillant les programmes en langue corse ;
- Plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse.

4.3 - Le comité de suivi

La composition du comité de suivi est définie comme suit :

- Quatre représentants de l'État ;
- Le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants ;
- La Présidente de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
- Le Directeur territorial de France 3 Corse et trois membres désignés par France 3 ;
- La Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ou son représentant.

Le Comité de suivi veille au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. A cet effet, le comité se réunit une fois par an sur convocation de la direction territoriale de France 3 Corse - Via Stella.

4.4 - Engagement financier de la Collectivité de Corse pour les années 2024-2027

Le montant prévisionnel maximal de la subvention de la Collectivité de Corse pour la période 2024-2027 est de **3 200 000 €**.

- **Il est proposé d'affecter pour les exercices de 2024 à 2025, une subvention d'un montant de 1 600 000 € qui se décompose comme suit :**

- 800 000 € en 2024
- 800 000 € en 2025

Le versement des fonds sera effectué selon les modalités suivantes, sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité :

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

* Un premier acompte de quatre cent mille euros (400 000 €) à la notification de la présente convention.

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros (400 000 €) à la suite du comité de suivi annuel de l'exercice 2024.

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

* Un premier acompte de quatre cent mille euros (400 000 €) après le vote du budget 2025.

* Un second acompte et solde de quatre cent mille euros (400 000 €) à la suite du comité de suivi annuel de l'exercice 2025.

- **Pour les exercices 2026 et 2027, l'aide de la Collectivité de Corse sera fixée par avenant** en fonction de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité de Corse et du respect de l'exécution des termes de la convention. Le montant prévisionnel de la subvention s'établirait à 800 000 € par an dans la limite d'un montant maximal de 3 200 000 € pour la période 2024-2027.

France Télévisions prévoit de consacrer un budget prévisionnel de 34,6 à 34,9 millions d'euros pour les années 2024 à 2027. Pour mémoire, le budget réalisé en 2023 s'est élevé à 33,5 M€.

Compte de résultat pour la période 2024 -2027 France 3 Corse ViaStella

En K€	Budget 2024 (1)	Budget 2025 (2)	Budget 2026 (3)	Budget 2027 (4)
Ressources publiques	33 398	33 730	33 730	33 730
Recettes de publicité et de parrainage	170	187	187	187
Recettes affectées	30	30	30	30
Autres recettes externes	364	364	364	364
Autres recettes (dont subvention)	720	720	720	720
Total des recettes d'exploitation	34 682	35 031	35 031	35 031
Prélèvements	67	69	69	69
Total recettes nettes de prélèvements	34 615	34 962	34 962	34 962
Charges de personnel	20 523	20 476	20 476	20 476
Achats externes	9 944	10 103	10 103	10 103
Prestations Internes	4 079	4 313	4 313	4 313
Equation de stock	69	70	70	70
Total des charges d'exploitation	34 615	34 962	34 962	34 962

(2) projet de budget établi dans le cadre des hypothèses et perspectives du Contrat d'objectifs et de moyens 2024-2027 ; projet de budget à confirmer dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens applicable à l'exercice 2025.

(3) projet de budget à confirmer dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens applicable à l'exercice 2026.

(4) projet de budget à confirmer dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens applicable à l'exercice 2027.

Remarque :

Par convention, le montant des ressources publiques est déterminé par la différence entre le total budgété des charges d'exploitation et le total des recettes d'exploitation (hors redevance), de manière à présenter un compte d'exploitation par construction à l'équilibre,

La chaîne a chiffré l'ensemble de ses objectifs pour la période 2024-2027 à 22 420 000 €. La subvention prévisionnelle de la Collectivité de Corse pour cette période (3 200 000 €) couvrirait donc environ 14,27 % du coût de ces objectifs.

La chaîne a fléché la subvention de la Collectivité de Corse pour chaque exercice de 2024 à 2027 :

	2024-2027		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	15 950 000 €	1 216 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	5 170 000 €	1 504 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	900 000 €	192 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	400 000 €	288 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	22 420 000 €	3 200 000 €	100%

	2 024		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)*	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 060 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 360 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	250 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	100 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 770 000 €	800 000 €	100%

	2 025		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 060 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 360 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la	250 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	100 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 770 000 €	800 000 €	100%

	2 026		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	3 940 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 250 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	250 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	100 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 540 000 €	800 000 €	100%

	2 027		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	3 890 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 200 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyenne	150 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	100 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 340 000 €	800 000 €	100%

Il vous est donc proposé :

- ✓ d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, dans la mesure où les services de l'État font leur affaire de l'information de la Commission Européenne ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tout avenant afférent à ladite convention ;
- ✓ d'affecter pour les exercices 2024 et 2025 de ladite convention, une subvention de **1 600 000 €** à imputer sur le programme 4423 Culture Investissement des Budgets Primitif et Supplémentaire 2024 de la Collectivité de Corse ;
- ✓ De fixer pour les années 2024 et 2025 de ladite convention le montant de la

subvention allouée par la Collectivité de Corse à **800 000 €** par an.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.